

PROCES VERBAL

CONVOCATION DU 18 NOVEMBRE 2021

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal élu le 18 Novembre 2021 pour la réunion qui aura lieu le 25 Novembre 2021 à 20 heures 15.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent**
- 2. Rapport des délégations du Maire**
- 3. Demande de subvention du Sou des Ecoles**
- 4. Décision Modificative Budgétaire**
- 5. Renouvellement convention de mise à disposition du centre AQUALIB' de Bièvre Isère Communauté à l'école de Sardieu**
- 6. Location appartement communal situé au 137 Chemin Neuf**
- 7. Retour des commissions**
- 8. Questions diverses**

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 25 Novembre à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 18 Novembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERROUD Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15** ; présents : **14** ; votants : **15**.

Présents : MICAUD Isabelle, OGIER Cyrille, PIBOU Maud, MARCARIAN Jérôme, PERSONNE Lydia, GUILLAUD Cédric, GILBERT Béatrice, VEYRON Philippe, LEROUL René, GODEFROY Paola, DOUARD Laurent, TREMOUILHAC Cathy, CARRA Gérard.

Absents excusés : CHEVALLIER Cécile représentée par PERROUD Jean-Pierre,

Madame PERSONNE Lydia a été élu secrétaire.

En début de séance, Le procès-verbal du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 Octobre 2021 a été adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES DELAGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les actions menées dans le cadre de ses délégations :

- Dégradations au niveau de la zone de loisirs
- Investissement dans une nouvelle imprimante/scan

Le Conseil Municipal en prend note.

DEMANDE DE SUBVENTION DU SOU DES ECOLES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention du Sou des Ecoles concernant le spectacle de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'allouer une subvention de 400 € au Sou des Ecoles pour le spectacle de Noël,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2183 / OPNI	Matériel de bureau et matériel informatique	7 323,00
21 / 2183 / 40	Matériel de bureau et matériel informatique	5 601,00
21 / 2135 / 10002	Installations générales, agencements, aménagements des const	3 581,00
20 / 2051 / OPNI	Concessions et droits similaires	1 003,00
	Total	17 508,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2158 / 31	Autres installations, matériel et outillage techniques	12 524,00
21 / 2158 / 10002	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 581,00
21 / 2121 / OPNI	Plantations d'arbres et d'arbustes	400,00
20 / 2031 / 48	Frais d'études	1 003,00
	Total	17 508,00

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUALIB' DE BIEVRE ISERE COMMUNAUTE A L'ECOLE DE SARDIEU ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de mise à disposition du Centre AQUALIB' à l'école primaire de SARDIEU, proposée par Bièvre Isère Communauté pour l'année scolaire 2021/2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable à cette convention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous documents concernant ce dossier.

LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL SITUE 137 CHEMIN NEUF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir un bail à loyer pour la location de l'appartement communal situé 137 Chemin Neuf avec Monsieur SAUZE Michel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable à l'établissement d'un bail à loyer pour la location de l'appartement communal situé 137 Chemin Neuf avec Monsieur SAUZE Michel,
- D'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer le bail à loyer.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

RETOUR DES COMMISSIONS

- Annulation des festivités de Noël
- Communication : préparation du petit journal
- Conseil Municipal des enfants

Fin de la séance à 22h31